Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la langue française

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil de la langue française

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08792-9
ISSN 0229-9259

© **Gouvernement du Québec**

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1986.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Lise Bacon

Québec, le 10 octobre 1986

Madame Lise Bacon
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 203 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1986.

Daignez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Jean Martucci

Québec, le 19 septembre 1986

Liste des membres du Conseil de la langue française

Jean Martucci,	président depuis août 1985, succédant à Michel Plourde
Robert L'Heureux,	secrétaire depuis septembre 1985, succédant à Gérard Lapointe
Suzanne Paradis,	(milieux socioculturels)
Pierre Vadeboncoeur,	(milieux socioculturels)
Christophe Auger,	(milieux syndicaux)
Mona-Josée Gagnon,	(milieux syndicaux)
Michel Guillotte,	(milieux patronaux)
Jean Rivard,	(milieux patronaux), depuis septembre 1985, en remplacement de Henri Tremblay
Lise Gauvin,	(milieux universitaires)
Louise Bouchard-Accolas	(milieux universitaires), a démissionné en février 1986
Henri Acoca,	(milieux ethniques)
Lily Tasso,	(milieux ethniques), depuis octobre 1985, en remplacement de Sheila Fischman

Table des matières

Introduction 11

Chapitre premier
Rapport du président: Héritage et projet 13

1.1. L'héritage 13

1.2. Le projet 14

1.3. Conclusion 16

Chapitre II
Le Conseil de la langue française 17

2.1. Son mandat 17

2.2. Sa composition 17

2.3. Son organisation et ses ressources 17

Chapitre III
Les activités du Conseil 21

3.1. Les assemblées 21

3.2. Les avis 21

3.3. Les comités 22

3.4. Les études et recherches 24

3.5. Les affaires juridiques 27

3.6. Les prix et décorations 28

3.7. Les communications 28

3.8. Les relations extérieures 30

Annexes 33

A. Extraits de la Charte de la langue française 33

B. Subventions accordées 35

C. Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique et du prix 3-juillet-1608 36

Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la Charte de la langue française. Ce rapport annuel couvre le neuvième exercice du Conseil s'étendant du 1er avril 1985 au 31 mars 1986. Il comprend trois chapitres: 1) le rapport du Président, 2) la loi constitutive du Conseil, les ressources humaines et les moyens financiers mis à sa disposition, 3) les activités du collège des conseillers, des comités du Conseil et des directions et services de la permanence.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française, en plus de répondre aux demandes de la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, a multiplié ses rencontres avec des représentants d'organismes et de divers milieux concernés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en oeuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

Chapitre premier
Rapport du Président

Héritage et projet

Héritage et projet: tout nouveau président d'organisme fait face à cette antinomie. S'il veut qu'on dise un jour qu'il n'a pas trop mal rempli son mandat, il lui faudra soutenir jusqu'au bout ce paradoxe où s'interpellent le passé et l'avenir. Il lui faudra ne rien perdre de ce qu'il a reçu en lot et tout mettre en oeuvre pour enrichir l'acquis. S'il ne réalise que l'un de ces deux objectifs, il transforme son organisme en musée... ou en laboratoire. Le Conseil de la langue française ne peut être ni l'un ni l'autre. En assumant sa présidence le 1er août 1985, je savais qu'il me faudrait sans cesse transformer en projet ce que je recevais en héritage.

1.1. L'héritage

En huit ans de vie, le Conseil a déjà créé une tradition. Elle touche à la fois l'esprit dans lequel il travaille et l'utilité concrète de ces travaux.

1.1.1. L'esprit

C'est dans un esprit de service à la collectivité que le Conseil a su travailler. Il l'a fait de façon autonome et démocratique, à l'image même de l'Assemblée nationale dont il a reçu son mandat.

Le Conseil n'a jamais fait preuve ni de servilité ni d'opposition systématique à l'égard du pouvoir. Ses avis ou opinions ont pu déplaire aux uns ou trop plaire aux autres, mais jamais il ne s'est inféodé à une tendance ou à une idéologie, encore moins à un parti politique. Sa liberté reste totale et intacte. Sa représentativité démocratique ne s'est jamais démentie. Son existence même repose sur ces bases puisqu'un Conseil sans liberté ou sans représentativité perdrait toute crédibilité et s'anéantirait lui-même.

C'est sans nul doute sa composition, fixée par la loi elle-même, qui a permis au Conseil d'exercer sa liberté avec un tel équilibre. Le Conseil est formé de personnes provenant des horizons sociaux, culturels et politiques les plus divers. La Charte de la langue française lui impose une composition équilibrée, faite de deux membres choisis dans chacun des secteurs clefs suivants: le patronat, les syndicats, le monde socioculturel, les universités et les groupes ethniques. C'est ainsi qu'un vice-président d'une des plus grandes entreprises du Québec y côtoie un vice-président d'une des plus puissantes centrales syndicales et que des noms de famille courants au Québec s'y mêlent à d'autres venus de plus loin. «Une des très rares authentiques tables de concertation au Québec», disait un habitué de ces réunions. En huit ans de vie, un esprit s'est créé qui permet au Conseil d'être et d'apparaître libre, pondéré et représentatif.

1.1.2. L'utilité

L'utilité concrète du Conseil est double. D'une part, par ses avis, ses constatations, ses conclusions, ses commentaires, ses rapports, ses rappels et ses consultations publiques, il fait monter jusqu'au plus haut niveau décisionnel de la société les problèmes, les besoins, les interrogations, les points de vue et les aspirations perçus à la base. D'autre part, par ses publications, ses interventions publiques et sa présence dans les médias, il fait descendre jusqu'à la base des questions qui ne doivent pas rester l'apanage d'une élite ou la chasse gardée des décideurs. Un ascenseur, en somme, qui ne s'arrête jamais.

À cause précisément de ce mouvement de haut en bas et de bas en haut, le Conseil a su garder, depuis huit ans, une ligne ferme quant aux objectifs fondamentaux de la francisation en même temps que des attitudes souples à l'égard des difficultés que peut engendrer sa mise en oeuvre. Son avis du 3 mars 1986 sur l'étiquetage des produits cascher illustre bien ces traits caractéristiques de l'action du Conseil: il propose une exemption, qui ne s'applique qu'aux produits importés sans équivalent de remplacement étiquetés conformément à la loi sur le marché québécois, débordant le problème ponctuel des produits cascher pour viser tous les produits alimentaires fabriqués selon des préceptes religieux. Le principe de la francisation y est respecté, mais avec la souplesse que commandent la justice et les circonstances.

En huit ans d'activités, le Conseil a remis 43 avis au Ministre, procédé à 108 consultations, par voie de colloques, consultations régionales, consultations sectorielles ou sondages, et il a mis en circulation 110 publications préparées sous sa direction.

Au service de cette liberté et de cette démocratie et pour alimenter ses avis au Ministre et son information du public, une permanence d'une trentaine de personnes seconde et assiste le Conseil. Le dynamisme de cette équipe se répercute dans les recherches, les études, les publications, les comités, les communications, les services juridiques, et dans l'efficacité et le dévouement du personnel de soutien... Héritier d'une telle cellule de travail collectif bien organisé, c'est être riche sans avoir eu à le mériter.

1.2. Le projet

1.2.1. Un tableau de bord

Le Conseil doit sans cesse prendre le pouls de la situation linguistique au Québec. Comme un tableau de bord, il doit pouvoir donner l'heure juste, la vitesse, l'état des freins, le niveau du réservoir et la température du moteur dans une foule de domaines reliés à la langue.

Les recherches du Conseil, ses consultations et sa réflexion sont indispensables et irremplaçables. L'importance primordiale de la langue française, à la fois dans l'histoire et pour l'avenir du Québec, et la responsabilité première de l'État québécois dans un domaine aussi intimement lié au bien commun exigent la présence active et permanente d'un organisme dont la tâche exclusive consiste à soupeser le présent et à penser l'avenir. Pour répondre à des questions urgentes, le Conseil tient à jour des indicateurs linguistiques, entreprend des études ponctuelles et procède à des consultations sectorielles. Mais son mandat de vigilance dépasse de beaucoup les besoins conjoncturels, car l'avenir de la langue française au Québec est affaire de conscience collective, de conscientisation populaire et de vision à longue portée de la part de tous ceux qui en assument la responsabilité.

1.2.2. Un conseiller en orientation

Les avis demandés par la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française portent rarement sur des réalités faciles à saisir. Il serait anormal qu'il en fût autrement puisqu'il s'agit le plus souvent d'orienter l'avenir et l'action dans des questions lourdes de conséquences. Comme le Conseil ne peut se permettre de livrer une simple impression subjective, fût-elle collégiale, et comme son opinion doit être établie sur des bases solides et vérifiées, il arrive, le plus souvent, que toute une batterie de moyens doive être mise en branle: sondages, recherches théoriques, recherches empiriques, consultations, sous-comités mandatés pour des questions particulières, contrats à l'extérieur..., le Conseil se sent parfois écartelé entre son désir d'un travail irréprochable et son objectif d'être utile dès que possible. Il lui faudra toujours assurer l'équilibre entre les exigences d'une étude exhaustive, conscient de la portée possible de ses conclusions à long terme, et les besoins concrets et immédiats des décideurs pressés par l'action.

1.2.3. Une fonction... publique

Les publications du Conseil sont unanimement admirées pour leur haute teneur scientifique. Des ouvrages comme *La Crise des langues* et *La Norme linguistique*, en coédition avec Le Robert, sont recensés à travers le monde. Ses études sur la langue des médias, pour ne signaler qu'un autre exemple, servent de modèles à l'étranger. Le grand public a cependant besoin que ces travaux lui soient présentés dans un langage adapté. Le Conseil assure cette diffusion et cette vulgarisation par des interviews dans les médias, des articles dans les journaux, des conférences publiques, des résumés polycopiés et, plus modestement, par son *Bulletin* trimestriel.

1.2.4. L'actualité d'hier et de demain

Parmi les dossiers que l'actualité a propulsés au premier plan en 1985-1986, il faut compter le problème de l'affichage, les projets de restructuration des organismes issus de la Charte de la langue française, les amendements possibles à la Charte et les négociations en vue de l'instauration d'une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

1.2.4.1. L'affichage

Sur le problème de l'affichage, le Conseil a fait connaître ses préoccupations dans le cadre d'un avis à la Ministre, daté du 3 mars 1986 et portant sur la nécessité pour les autorités gouvernementales de préciser leurs intentions en matière linguistique. Cet avis a voulu attirer l'attention sur une ambiguïté qui ouvrait la porte à des abus. Toute poursuite étant suspendue à l'endroit des personnes physiques ou juridiques qui contrevenaient à l'article 58, contesté en Cour d'appel du Québec, plusieurs citoyens ne savaient plus si la loi s'appliquait encore. Quelques autres en profitaient pour multiplier les faits accomplis dans la ligne d'un affichage commercial bilingue ou unilingue anglais.

Cet avis du Conseil a reçu un large écho dans la presse, les médias électroniques et la population en général. Il se faisait le porte-parole d'une préoccupation réelle devant laquelle le Conseil ne pouvait rester silencieux puisqu'il lui incombe de «saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement» (Charte de la langue française, art. 188c). L'avis était embarrassant, autant pour qui le donnait que pour qui le recevait, car il est aussi difficile de conseiller que d'être conseillé.

1.2.4.2. Une restructuration des organismes

La Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a annoncé, peu après son entrée en fonction, son intention de procéder à une fusion des organismes issus de la Charte. Elle eut l'occasion de préciser plus tard que le Conseil de la langue française ne pouvait être fusionné avec des organismes d'ordre opérationnel voués à l'application de la Charte.

Le Conseil souhaite qu'aucune remise en question des structures ne compromette les fonctions qui leur sont dévolues et que les initiatives de compression des budgets et des ressources humaines ne portent pas atteinte aux tâches essentielles à assurer. Il désire par-dessus tout que l'incertitude qui plane sur l'avenir des organismes soit levée dès que possible afin que soit restauré le climat de sérénité indispensable à l'efficacité et à la motivation de chacun. Il espère que les révisions n'affaiblissent en rien le difficile processus de francisation dans lequel le Québec s'est engagé sans l'avoir encore porté à terme. On ne doit pas supposer que les efforts déployés jusqu'ici ont été couronnés de succès assez rassurants pour que l'attention puisse maintenant se porter ailleurs. Le Québec ne doit pas perdre sa place d'avant-garde au sein de la francophonie dans la défense et la promotion du statut et de la qualité de la langue française.

1.2.4.3. Amender la Charte?

Aucun amendement à la loi 101 n'a été annoncé, mais le désir de procéder à certaines modifications a été évoqué par les autorités gouvernementales. Malgré son adhésion au texte actuel, déjà substantiellement assoupli par la loi 57 du 1er février 1984, le Conseil n'entretient aucun préjugé à l'égard de nouvelles modifications. Mais il proclame toujours la nécessité, chaque jour confirmée, d'une législation linguistique, son attachement aux principes inscrits dans le préambule de la Charte et l'inaliénabilité des cinq droits linguistiques fondamentaux qu'elle énonce.

En Amérique du Nord, le poids démographique, social, culturel et économique du monde anglophone reste sans mesure par rapport à la petite société francophone que représente le Québec. Quand les rapports de force linguistiques sont à ce point inégaux, c'est la libre concurrence des langues qui devient injuste et anormale, non pas la protection législative de l'État en faveur de la plus faible. Il y aura toujours quelque chose d'irritant pour les plus forts à voir ainsi l'État soutenir les plus faibles. Les grandes politiques sociales prélèvent des sommes considérables dans les goussets des plus riches pour aider les plus pauvres. Les esprits soucieux de justice ne protestent pas contre ces mesures. Il ne doit pas en être autrement dans le domaine linguistique. C'est pourquoi aucun Québécois soucieux de notre avenir, de notre identité collective et de notre spécificité comme société distincte ne songe à dispenser le Québec d'une législation linguistique malgré les contraintes qu'impose toute intervention de ce genre.

Le préambule de la Charte de la langue française fixe l'ampleur et les limites d'une telle législation. Il s'agit de faire en sorte que le français soit et reste «la langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone» en en assurant «la qualité et le rayonnement» comme «langue de l'État et de la Loi» aussi bien que «langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires». Les limites de ce projet, indispensable et sans cesse à reprendre, sont marquées par «le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques» ainsi que le droit reconnu «aux Amérindiens et aux Inuit [...] de maintenir et développer leur langue et culture d'origine». C'est à la lumière de ce devoir de justice et d'ouverture envers les minorités et du droit du Québec francophone à l'expression claire, totale et concrète de son identité culturelle qu'on devra juger de tout projet d'amendement à la loi actuellement en vigueur.

Cinq droits linguistiques fondamentaux soutiennent, comme cinq inébranlables piliers, l'architecture linguistique que s'est donnée le Québec il y aura bientôt 10 ans. Ces droits (art. 2-6 de la Charte) sont primordiaux, et leur concrétisation, toujours perfectible, dans les autres articles de la loi constitue le seul critère de toute modification soucieuse de l'avenir du français chez nous.

1.2.5. Un avenir de défis

L'avenir linguistique du Québec dépendra en bonne partie de la qualité de la langue parlée et écrite au Québec, du degré d'insertion des communautés culturelles dans la vie collective de langue française chez nous et de la francisation du travail jusqu'à la fine pointe des innovations technologiques. Sur ces trois points, qui constituent autant de défis, le Conseil réfléchit grâce à des comités fortement structurés dont les rapports constitueront des documents de la plus haute importance.

Un comité se penche actuellement sur les problèmes de l'enseignement du français en tâchant de tenir compte des avis et des besoins des enseignants, des étudiants, des parents et de l'entreprise. C'est également en pensant à la jeunesse que le Conseil a accordé une subvention de démarrage à une organisation de jeunes qui désirent sensibiliser les autres jeunes aux problèmes du français chez nous. Si aucun effort n'est fait pour que l'école et la jeunesse assurent l'avenir de la langue française chez nous, il faut prévoir des lendemains linguistiques plutôt sombres pour le Québec. De plus, la préoccupation à l'égard du statut de la langue française au Québec doit aller de pair avec un souci accru pour la qualité du français, ainsi que l'a très opportunément souligné à maintes reprises la Ministre responsable de l'application de la Charte.

L'avenir démographique du Québec dépendra pour une large part de l'immigration et des efforts déployés pour freiner l'émigration vers les autres provinces canadiennes. Le Conseil suit et analyse avec

attention notre avenir démolinguistique et se prépare à remettre à la Ministre un avis en cette matière. De plus, il a mis sur pied un comité qui, à partir de recherches théoriques et pratiques, d'avis d'un groupe de consultation, d'opinions exprimées lors de consultations plus ponctuelles, lui fera des recommandations sur la place du français dans les écoles francophones à composante pluriethnique de la région de Montréal. Le problème des élèves inscrits illégalement à l'école anglaise n'est pas le seul ni le plus important par rapport à l'avenir du français dans les communautés culturelles.

Enfin, le domaine crucial du français comme langue du travail fait l'objet d'une attention toute particulière. Un comité, qui a procédé à de nombreuses consultations auprès des entreprises, des syndicats, des travailleurs et de l'Office de la langue française, s'apprête à remettre ses conclusions sur la francisation des entreprises. Un autre comité, de création plus récente celui-là, étudiera les problèmes complexes de l'utilisation de l'informatique où l'anglais reste la langue dominante, sans qu'il faille pour autant désespérer d'une place accrue pour le français. Quant à l'instauration possible d'une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui risque de modifier considérablement le profil économique de notre pays, le Conseil étudie ses implications linguistiques, plus nombreuses qu'on ne le soupçonne à première vue, et se prépare à remettre un avis à la Ministre sur ce point.

1.3. Conclusion

L'avenir du français au Québec commande en grande partie l'avenir du Québec comme société distincte. Il faut souhaiter que le Québec reste économiquement prospère, technologiquement à la fine pointe du progrès, socialement à l'avant-garde et culturellement dynamique. Mais, même avec tout cela, s'il ne parlait plus le français, il ne serait qu'une survivance folklorique et, à la limite, l'ombre de lui-même.

Des pas de géant ont été franchis dans la francisation du Québec depuis la déclaration du français comme langue officielle, en 1974, et l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977. La législation, la justice, l'Administration et les organismes s'expriment en français et cherchent chaque jour à améliorer la qualité de leur langue. Les Québécois peuvent de plus en plus travailler en français. La direction des entreprises fonctionne davantage dans la langue officielle. Le commerce et les affaires sont plus respectueux de la langue de la majorité. La plupart des enfants des immigrants fréquentent les écoles francophones. La communauté québécoise d'expression anglaise a fait un apprentissage accru du français, sans rien perdre de ses institutions et de sa spécificité culturelle.

Mais l'avenir d'une langue, surtout lorsqu'elle est en position nettement minoritaire sur un continent, n'est jamais pleinement et irréversiblement assuré. L'histoire prouve que des langues prestigieuses, qui ont eu une grande vitalité, sont disparues ou se sont transformées au point de devenir autres.

Le Québec, faisant en cela oeuvre d'avant-garde, a mis sur pied des mécanismes de protection et d'épanouissement de sa langue officielle. Il est ainsi en droit et en mesure d'espérer que la langue française restera chez lui longtemps vivante, grâce à son statut et à sa qualité.

Le Conseil de la langue française joue un rôle essentiel dans cette entreprise. Son caractère permanent, sa représentativité, son pouvoir moral, sa réflexion sur les enjeux d'aujourd'hui et les défis de demain ainsi que sa présence publique font de lui une aide précieuse pour l'État dans la responsabilité qui lui incombe de veiller à l'avenir du français chez nous.

Chapitre II
Le Conseil de la langue française

2.1. Son mandat

Le mandat du Conseil de la langue française est défini dans le titre IV de la Charte de la langue française (voir l'annexe A, «Extraits de la Charte de la langue française»).

Essentiellement, le Conseil doit conseiller le Ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte. Il lui faut donc notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par le Ministre. La Charte prévoit, en outre, que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer au Ministre ses constatations, et le saisir de toute situation qui appelle l'attention du gouvernement. Il peut, enfin, donner son avis sur les règlements préparés par l'Office de la langue française.

À ces fins, le Conseil peut entreprendre des études et recherches et former des comités de travail sur les questions se rattachant à la langue. Il peut aussi entendre les individus et les groupes sur tout ce qui concerne le statut et la qualité de la langue et les organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. La loi lui donne également le pouvoir d'informer le public sur tout ce qui concerne la langue française au Québec.

2.2. Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de 12 membres: le Président, le Secrétaire et 10 autres membres qui sont nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

2.3. Son organisation et ses ressources

2.3.1. Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1986, un effectif autorisé de 35 postes réguliers, auxquels il faut ajouter quatre postes occasionnels.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de ces postes.

Direction/ Service	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Employés de soutien	Total
Présidence et secrétariat	3	2	—	3	8
Administration et communications	1	5	2	4	12
Affaires juridiques	1	2	—	—	3
Études et recherches	1	7	—	3	11
Total	**6**	**16**	**2**	**10**	**34**
Effectifs autorisés	6	17	2	10	35

Conseil de la langue française

Organigramme administratif

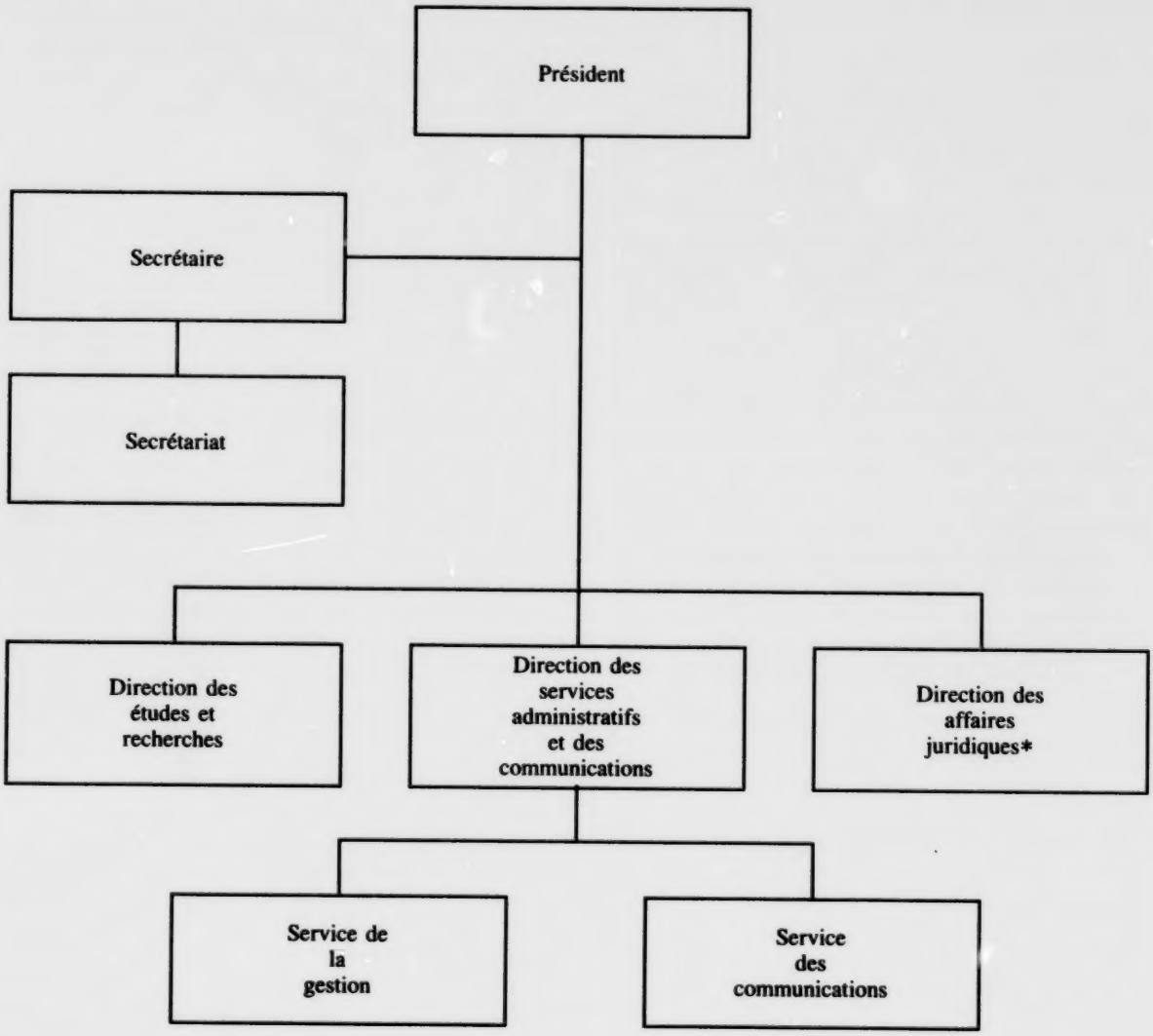

* Sera abolie le 1er avril 1986.

2.3.2. L'organigramme

Au service des 12 conseillers, la permanence du Conseil, pour l'année 1985-1986, se répartissait en trois directions et un secrétariat:

— La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en oeuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation des politiques et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.

— La Direction des affaires juridiques a la responsabilité d'analyser, selon les besoins, les interprétations et les applications de la loi 101 et d'étudier les législations d'ordre linguistique et la jurisprudence qui s'y rapporte[1].

— La Direction des études et recherches s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.

— Le Secrétariat assure la préparation des assemblées du Conseil et des réunions des comités ainsi que la supervision des suites à leur donner.

2.3.3. Les ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1985-1986 s'élèvent à 2 526 998 $ et se répartissent comme suit:

Crédits par catégorie de dépenses pour 1985-1986 (en milliers de dollars)

Affaires juridiques		
Traitements	172,4	
Communications	3,5	
Services	19,0	194,9
Études et recherches		
Traitements	433,4	
Communications	20,0	
Services	376,1	829,5
Services administratifs et communications		
Traitements	679,4	
Autres rémunérations	117,9	
Communications	202,3	
Services	117,6	
Transferts	88,3	
Fournitures	35,0	
Entretien	5,0	
Loyer	174,7	
Équipement	5,3	
Capital	50,0	
Prêts et avances	2,0	
Autres dépenses	25,0	1 502,5
		2 526,9

À la demande du Conseil du trésor, 84 205 $ ont été soustraits du budget.

Un montant de 154 700 $ a été ajouté au budget initial pour assumer le coût du loyer redevable à la Société immobilière du Québec.

Enfin, un transfert de 40 000 $ du poste de «fonctionnement» au poste de «transferts» a permis l'octroi d'une subvention de démarrage à Francojeunes (autrefois Franjeu), association créée par des jeunes pour promouvoir le fait français auprès de la jeunesse québécoise.

1. À compter du 1er avril 1986, les affaires juridiques ne feront plus l'objet d'une direction spécifique et le poste de directeur sera supprimé.

2.3.4. Les subventions et prix

Le programme de subventions et de prix apporte une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français, ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations, d'institutions et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 88 100 $ a été versée à titre de subventions et de prix à des associations, groupes et personnes au cours de 1985-1986 (voir l'annexe B, «Subventions accordées»).

Chapitre III
Les activités du Conseil

3.1. Les assemblées

Durant l'exercice 1985-1986, le Conseil a tenu huit assemblées ordinaires et deux assemblées spéciales pour un total de 11 jours de délibérations. Les réunions ont eu lieu selon le calendrier suivant:

le 11 avril 1985	Montréal
le 16 mai 1985	Montréal
le 30 mai 1985	Montréal
le 25 juin 1985	Québec
le 26 septembre 1985	Montréal
le 31 octobre 1985	Québec
le 6 décembre 1985	Montréal
les 23 et 24 janvier 1986	Montréal
les 27 et 28 février 1986	Montréal

Les délibérations ont porté sur des questions spécifiques soumises par le Ministre ou soulevées par le Conseil lui-même.

Certains dossiers ont nécessité soit la formation de comités d'étude, soit des mandats de recherche à la Direction des études et recherches du Conseil, soit la consultation d'experts de l'extérieur. Les principales questions abordées ont été:

- la politique familiale du Québec et la dimension linguistique;
- une étude prospective sur l'avenir du français au Québec;
- la langue d'usage dans les communications et les publications des chercheurs d'institutions francophones au Québec;
- les jeunes et l'avenir du français au Québec;
- la place du français dans les écoles francophones à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal;
- la francisation des entreprises;
- l'enseignement du français comme langue maternelle;
- la langue et la culture françaises dans les technologies informationnelles;
- le français et l'avenir démographique du Québec;
- les questions d'ordre linguistique pouvant surgir de l'instauration d'une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis;
- l'étiquetage des produits casher;
- la situation de la langue française dans l'affichage commercial à Montréal.

3.2. Les avis

3.2.1. Avis du Conseil sur le Livre vert «Pour les familles québécoises» (adopté le 16 mai 1985)

Le 21 novembre 1984, le Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française demandait au Conseil un avis sur le Livre vert de la politique familiale du ministère des Affaires sociales.

Le ministère des Affaires sociales considère, à juste titre, que l'objectif du Livre vert est avant tout de répondre aux problèmes d'ordre social, économique et juridique auxquels sont confrontées les familles dans une société qui a changé et qui continue de changer rapidement. L'optimisation des conditions de vie des familles, la lutte aux inégalités sociales et économiques et l'accentuation des efforts destinés à soutenir les parents de jeunes enfants constituent à ses yeux les avenues essentielles de l'action gouvernementale.

Le Conseil tenait toutefois à attirer l'attention du Ministre sur la question des communautés culturelles où l'apprentissage des langues d'origine et celui de la langue française sont étroitement liés à la qualité de vie de la famille, à la participation harmonieuse de tous ses membres à la vie de la société québécoise.

Enfin, considérant l'impact des nouvelles technologies de communications sur l'apprentissage linguistique des jeunes Québecois, sur la langue de leurs loisirs en particulier, le Conseil estime que la publication du Livre vert sur les familles québécoises souligne l'intérêt d'approfondir la question de l'influence de la famille et des réseaux de soutien — services de garde, prématernelles et maternelles — comme lieux de transmission des valeurs culturelles et linguistiques aux enfants.

3.2.2. Avis du Conseil sur la nécessité de préciser les intentions gouvernementales en matière linguistique (adopté le 28 février 1986)

En vertu de son devoir de «saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention du gouvernement», le Conseil de la lan-

gue française transmettait, en février, un avis invitant le gouvernement à préciser ses intentions en matière linguistique, plus spécifiquement dans le domaine de la langue d'affichage.

Rappelant que «toute loi reste en vigueur si elle n'a pas été abrogée, modifiée ou invalidée», le Conseil estimait que, dans le contexte de la contestation de l'article 58 devant les tribunaux, la suspension des poursuites et l'intention exprimée de modifier éventuellement la Charte créait «un vide juridique où même les esprits les plus soucieux de respecter la loi ne savent plus à quoi s'en tenir, alors que ceux qui souhaitent la remettre en question y trouvent la possibilité de créer des précédents». Ainsi, dans la région de Montréal, on assiste à une recrudescence de l'affichage bilingue ou unilingue anglophone et, parallèlement, à une montée de l'inquiétude de plusieurs citoyens et groupes.

Le Conseil incitait ainsi le gouvernement à clarifier la situation, soit en réaffirmant les dispositions en vigueur de la Charte, soit en établissant des modalités législatives nouvelles.

3.2.3. Avis du Conseil sur l'étiquetage des produits casher (adopté le 24 janvier 1986)

Le 13 novembre 1985, la Ministre demandait au Conseil de lui soumettre son avis et ses recommandations sur la question de l'étiquetage des produits casher.

L'article 51 de la Charte exige que toute inscription sur un produit soit faite en français, tout en maintenant la possibilité que d'autres langues s'ajoutent au texte français, sans l'emporter sur lui. La plupart des produits casher en vente au Québec ne sont pas conformes à la loi. Ces produits, dont la fabrication obéit à des règles rabbiniques très strictes, sont indispensables à l'alimentation quotidienne de la communauté juive orthodoxe du Québec et, le plus souvent, importés des États-Unis.

La situation n'était pas nouvelle. Depuis 1974 (loi 22) et 1977 (loi 101), une tolérance de fait était observée en attendant qu'aboutissent les négociations visant à trouver une solution qui ne puisse, même de loin, s'apparenter à une injustice et, d'autre part, qui n'abandonne en rien le droit fondamental des consommateurs québécois d'«être informés et servis en français», droit dont l'article 51 constitue une expression concrète.

Le Conseil a donc recommandé qu'un règlement prévoie une dérogation pour les produits alimentaires importés quand leur fabrication obéit à des préceptes religieux dont l'observance est surveillée par une autorité religieuse et dont un équivalent de remplacement, obéissant aux mêmes préceptes et étiqueté conformément à la loi, est introuvable sur le marché québécois.

Le Conseil aurait préféré le respect librement consenti de la loi ou l'application d'une dérogation déjà prévue. Mais, pour mettre un point final à une situation qui dure depuis plus de 10 ans, il préfère une solution acceptée de tous à une solution idéale qui, dans son application concrète, pourrait nuire à l'image publique et aux objectifs fondamentaux de la Charte de la langue française.

3.3. Les comités

En vertu de l'article 198 de la Charte de la langue française, le Conseil s'est doté de quatre comités spéciaux voués à l'étude des questions suivantes: la francisation des entreprises, la qualité de la langue, l'avenir de la langue française et, enfin, les communautés culturelles. Ces comités, qui sont permanents, servent de cadre aux comités formés occasionnellement pour l'examen de questions précises. C'est le cas des comités présentés ci-dessous.

3.3.1. Comité sur la francisation des entreprises

Ce comité, présidé par monsieur Jean Martucci, est composé de quatre membres du Conseil, monsieur Christophe Auger, madame Mona-Josée Gagnon (milieux syndicaux), monsieur Michel Guillotte, monsieur Jean Rivard (milieux patronaux), et de deux agents de recherche, messieurs Yves Archambault et Daniel Monnier.

Le mandat du Comité est défini en ces termes:

- faire un bilan des acquis de la francisation;
- procéder à une analyse de la francisation sur la base de rencontres avec les milieux concernés;
- proposer une vision d'avenir de la francisation et faire des recommandations dans le cadre d'un avis au Conseil.

Le comité a tenu une quinzaine de réunions avec des représentants de l'Office de la langue française, des milieux patronaux et syndicaux (cadres supérieurs de grandes entreprises, P.M.E., jeunes cadres, C.S.N., F.T.Q.). Il a également recueilli les témoignages des représentants d'associations sectorielles et professionnelles de même que de comités paritaires.

3.3.2. Comité sur l'enseignement du français, langue maternelle

Ce comité, présidé par monsieur Michel Guillotte, est composé de deux autres membres du Conseil, madame Lise Gauvin et monsieur Robert L'Heureux,

et de monsieur Gérard Lapointe, conseiller aux Affaires linguistiques au ministère des Relations internationales, monsieur Gilles Gagné, professeur à l'Université de Montréal, madame Francine Gagné et monsieur Bengt Lindfelt, agents de recherche au Conseil.

Le comité a pour mandat de définir les attentes et perceptions des Québécois relativement à l'apprentissage du français et d'identifier les conditions qui permettraient au système d'enseignement de mieux répondre à ces besoins.

Le comité termine sa série de rencontres avec une trentaine de groupes repésentant les milieux les plus divers intéressés par cette question. Il a reçu le rapport préliminaire du comité consultatif chargé de proposer un diagnostic sur la situation telle que la percevaient ces personnes qui sont en contact étroit avec le milieu scolaire. Ce groupe, présidé par le professeur Gilles Gagné, est composé de 20 membres dont quatre du Conseil, cinq des milieux de l'éducation, cinq de l'entreprise, cinq de divers milieux sociaux (syndicats, parents, étudiants, communautés culturelles...)[1].

Le comité a également reçu et examiné les résultats d'un sondage qu'il avait commandé sur les attentes de la population en général ainsi que des parents, professeurs et élèves relativement à l'enseignement du français.

3.3.3. Comité sur la place du français dans les écoles francophones à composante pluriethnique de Montréal

Ce comité, présidé par monsieur Henri Acoca, est composé de madame Françoise Morin et monsieur Gilles Sénéchal, agents de recherche au Conseil, de madame Sheila McLeod Arnopoulos et monsieur Louis-Edmond Hamelin, anciens membres du Conseil. Étaient également membres monsieur Michel Plourde jusqu'en juillet 1985 et monsieur Michel Amyot jusqu'en septembre 1985.

Le Conseil a confié au comité le mandat suivant:

— clarifier les situations et les contextes d'enseignement et de vie en français dans les écoles à clientèle pluriethnique de Montréal;

— recueillir les solutions proposées par le milieu lui-même et par les divers intervenants;

— élaborer des éléments de politique du français dans les écoles à composante pluriethnique, assortis de recommandations sur les mesures à prendre.

Le comité a pris connaissance des réflexions demandées aux chercheurs québécois Daniel Latouche, Stephanos Constantinides, Jacques Kurtness, Fernand Harvey, Bruno Ramirez et Norman Henchez sur divers aspects du sujet.

Le groupe de consultation créé par le comité a remis son rapport sur les opinions et perceptions des intervenants du milieu scolaire. Ce groupe, animé par monsieur Gilles Desrosiers du ministère de l'Éducation, est composé d'une douzaine de personnes provenant de divers milieux[2].

Le comité a également reçu et examiné les résultats des travaux du Collectif des recherches interculturelles (C.R.I.) de l'Université de Sherbrooke, *Les conditions de développement de la langue française dans les écoles pluriethniques de Montréal: description de la situation linguistique et de l'intégration psychosociale des élèves.*

3.3.4. Comité sur la langue française dans les technologies informationnelles

Ce comité a été formé suite à une demande du Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur l'usage du français dans l'informatique. Présidé par madame Mona-Josée Gagnon, il est composé de deux autres membres du Conseil, messieurs Michel Guillotte et Robert L'Heureux, et du directeur des études et recherches au Conseil, monsieur Pierre Georgeault.

Le mandat du Comité comprend deux volets:

— étudier le statut de la langue française dans les milieux qui utilisent les technologies informationnelles;

— étudier l'impact de ces technologies sur la langue française.

Le comité collabore avec l'Office de la langue française dans ce dossier. Le Secrétaire du Conseil a assisté, à titre d'observateur, aux travaux d'un comité sur l'informatisation et le français mis sur pied par le C.L.E. (Centre de linguistique de l'entreprise).

1. *Conseil de la langue française:* Michel Guillotte, Lise Gauvin, Fancine Gagné, Bengt Lindfelt; *éducation:* Monique Lepailleur, Rolande Carrier, Jacques Leclerc, Oscar Peterson, Jean Duluide; *entreprise:* François Gauthier, Gaétan Therrien, Yves Legris, Claire Lamy, Jacques Mills; *milieux sociaux:* Jean-Pierre Néron (syndicats), Marie de Blois (parents), Marguerite Mettelus (communautés culturelles), Jean Rousseau (étudiants), Éric Bédard (élèves).

2. Mesdames Lydie Coitoux, Stéphanie De Celles, Voho Diep Therrien, Monique Gravel, Lise Lavoie-Gauthier, Michèle Marcoux, Adriana Nunez, messieurs Constantin Mavros, Pierre Noël, Louis-Albert Saint-Laurent, Serge Savard, Cipriano Tavarez.

3.3.5. Comité sur le français et l'avenir démographique du Québec

Ce comité a été formé suite à une demande de la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur les aspects démolinguistiques de l'avenir de la population du Québec.

Ce comité, présidé par madame Suzanne Paradis, est composé de deux autres membres du Conseil, monsieur Jean Rivard et madame Lily Tasso, et de monsieur Michel Paillé, démographe à la Direction des études et recherches. Le comité termine la rédaction de son rapport.

3.3.6. Comité sur le libre-échange

Ce comité, présidé par monsieur Pierre Vadeboncoeur, est composé de deux agents de recherche du Conseil, messieurs Yves Archambault et Michel Sparer. Il a pour mandat de préparer à l'intention du Conseil un projet d'avis sur les implications linguistiques possibles de l'instauration d'une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

3.4. Les études et recherches

La Direction des études et recherches fournit au Conseil de l'information structurée par des études de situation synchroniques et diachroniques, qualitatives et quantitatives, dans les domaines suivants: démolinguistique, économie et langue, sociolinguistique, linguistique, droit et langue, aménagement linguistique et politique linguistique. Cette information permet au Conseil de remplir son rôle: donner des avis à la Ministre, écouter la population, surveiller la situation du statut et de la qualité de la langue au Québec. Pour fournir l'information nécessaire, la Direction participe activement à chaque comité du Conseil, aux rencontres de consultation et réalise des recherches. En tenant compte des domaines ci-dessus désignés, le programme de recherche pour l'année 1985-1986 a été le suivant:

3.4.1. Domaine démographique

En 1985-1986, le dossier démolinguistique s'est caractérisé principalement par le maintien des activités courantes qui permettent de suivre l'évolution de la situation démographique québécoise. À cet effet, les études suivantes ont été terminées ou sont en cours de réalisation.

3.4.1.1. L'évolution récente de la situation démolinguistique du Québec et perspectives d'avenir

Cette étude, réalisée en collaboration avec Marc Termote de l'Institut national de la recherche scientifique (I.N.R.S.-Urbanisation), utilise des données du recensement de 1981 et dégage les perspectives de l'avenir démolinguistique du Québec. Les premiers chapitres ont été remis à la Direction des études et recherches au printemps 1986 et la version complète sera remise en 1986-1987.

3.4.1.2. La situation linguistique en Haïti

Fruit de la collaboration entre l'Institut de recherches sur l'avenir du français (I.R.A.F.) et le Conseil de la langue française, cette étude a été réalisée à la demande de l'I.R.A.F. Michel St-Germain, de l'Université d'Ottawa, a été le maître d'oeuvre de cette étude dont l'objectif principal est d'évaluer le nombre de personnes parlant le français en Haïti et de tirer profit des prévisions démographiques déjà réalisées à cet égard.

La première version a été remise à la Direction en 1986.

3.4.1.3. L'avenir de la francophonie aux États-Unis

Cette étude a été réalisée dans le cadre des ententes entre l'Institut de recherches sur l'avenir du français (I.R.A.F.) et le Conseil de la langue française. Son objectif principal est d'évaluer le nombre de personnes parlant le français aux États-Unis et de faire des prévisions quant à l'évolution de leur nombre. Calvin Veltman, de l'Institut national de la recherche scientifique (I.N.R.S.-Urbanisation), en a assuré la réalisation et a remis les trois premiers chapitres de l'ouvrage en mars 1986. La première version complète de cette étude sera remise prochainement.

3.4.1.4. Aspects démolinguistiques de l'avenir de la population du Québec

Un bilan de la conjoncture et des tendances démolinguistiques de la population du Québec a été réalisé au cours de l'hiver 1985-1986 par Michel Paillé. Les grandes lignes de ce bilan ont été présentées par l'auteur à la réunion du Conseil de la langue française tenue le 25 janvier 1986, afin de guider les conseillers dans l'élaboration de l'avis sollicité par la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Le Conseil publiera cette étude en même temps qu'il fera connaître son avis sur les aspects démolinguistiques de l'évolution de la population du Québec.

3.4.1.5. La mobilité linguistique au Québec

Cette étude, commandée au professeur Charles Castonguay de l'Université d'Ottawa, a pour but d'approfondir l'analyse que le même auteur avait faite pour le Conseil à l'automne 1983. Compte tenu que Statistiques Canada a rendu public en 1985 des données du recensement de 1981 qui différaient de celles

publiées en 1983, le Conseil de la langue française souhaitait faire une mise à jour de son étude sur la mobilité linguistique au Québec. Cet ouvrage sera publié au cours de l'été 1986.

3.4.2. Domaine économique

Afin d'avoir une meilleure connaissance de l'impact économique de la politique linguistique québécoise, la Direction a réalisé deux études dans ce domaine:

3.4.2.1. Langue et disparité de statut économique au Québec: 1970-1980

Cette étude est une mise à jour, à partir des données du recensement de 1981, de l'évolution des revenus au Québec selon les groupes ou attributs linguistiques suivants: unilingue anglais, bilingue anglais, bilingue français, unilingue français.

Réalisée par François Vaillancourt du Centre de recherche et de développement économique (C.R.D.E.) de l'Université de Montréal, cette étude est en cours de réalisation.

3.4.2.2. Les exigences linguistiques accompagnant les offres d'emploi dans certains médias québécois

Cette étude est une mise à jour d'études antérieures faites par Veaudelle, Daneau, Vaillancourt, et vise à cerner l'évolution de l'exigence du bilinguisme dans les offres d'emploi au Québec jusqu'en 1985. Elle est réalisée par Yves Archambault.

3.4.3. Domaine linguistique

En 1985-1986, les activités de recherche dans le domaine linguistique ont été principalement orientées sur la qualité du français au Québec. Les études menées dans ce domaine sont les suivantes:

3.4.3.1. La qualité du français écrit dans l'administration publique québécoise. Étude témoin

Des notes de services ou de courts textes qui ne sont pas corrigés par un réviseur linguistique ont été recueillis dans différentes directions de l'appareil administratif du Québec. Leur étude a pour objectif d'évaluer la qualité et le degré de maîtrise du français écrit dans l'Administration publique.

Cette étude, réalisée par Conrad Bureau de l'Université Laval, est actuellement en cours de réalisation.

3.4.3.2. Problèmes orthographiques d'étudiants universitaires et expérimentation de différents types d'intervention

Cette étude a pour objectifs d'analyser la qualité du français écrit chez des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et d'évaluer l'effet de différentes mesures de rattrapage.

Réalisée par Colette Noël et Flore Gervais, de l'Université de Montréal, la première version de cette étude a été remise à la Direction en février 1986 et sera utilisée par le comité sur l'enseignement du français.

3.4.3.3. Les régionalismes lexicaux

L'objectif de ce projet est de déterminer le degré de reconnaissance des régionalismes lexicaux et les attitudes des Québécois à leur égard. La première partie du rapport (l'analyse sémiologique) a été remise à la Direction à l'automne 1985 et la seconde partie (l'analyse sociolinguistique) est en cours de réalisation. Cette étude est réalisée par Annette Paquot de l'Université Laval.

3.4.3.4. Le visage français du Québec. Une analyse de l'affichage quant au statut et à la qualité de la langue

L'objectif de cette étude est d'évaluer le statut du français dans l'affichage, la qualité de la langue, le degré d'implantation de la terminologie et le degré de conformité des raisons sociales aux règles édictées.

Réalisée par Jacques Maurais et Philippe Plamondon, cette étude est en cours de production.

3.4.3.5. L'aménagement linguistique

Après avoir publié *La Norme linguistique* et *La Crise des langues*, le Conseil de la langue française va publier un ouvrage sur l'*Aménagement linguistique*. L'objectif de ce livre est d'embrasser les principaux aspects sociolinguistiques de l'aménagement des langues (aménagement du corpus et aménagement du statut) dans un certain nombre de pays (Québec, Pays Basque, Catalogne, Finlande, Suède, Israël, Mexique, Belgique, etc.) et de comparer ces différentes expériences.

Réalisé par Jacques Maurais, ce recueil d'articles rédigés par des linguistes des différents pays concernés est en cours de réalisation.

3.4.3.6. Attitudes des anglophones nord-américains envers leur langue maternelle

L'objectif de cette étude est de mieux comprendre les attitudes des anglophones nord-américains, américains et canadiens envers leur langue maternelle et de cerner si l'attachement à la langue maternelle est plus utilitaire et moins sentimental dans le cas des anglophones et plus sentimental et moins utilitaire dans le cas des francophones. Cette étude diagnostique est destinée à fournir la base conceptuelle d'études plus détaillées sur la question, de façon à promouvoir un meilleur dialogue sur la question linguistique avec les anglophones.

Réalisée par Paul L. Garvin de la State University of New York à Buffalo, cette étude est en cours de réalisation.

3.4.4. Domaine sociologique

L'orientation générale des études sociologiques menées à la Direction est celle de bilans de situation sur le statut du français dans différents domaines. Des analyses de l'évolution des situations ont aussi été mises en place.

3.4.4.1. Le fait français vécu par les jeunes allophones et anglophones fréquentant une école française dans l'île de Montréal

Cette étude est une suite donnée aux recherches sur la conscience linguistique des jeunes Québécois en prenant pour cible une clientèle particulière: celle des allophones et des anglophones inscrits à l'école française.

Réalisée par Gilles Sénéchal, cette étude sera remise au comité sur les écoles pluriethniques.

3.4.4.2. Les conditions de développement de la langue française dans les écoles françaises et pluriethniques de Montréal: description de la situation linguistique et de l'intégration psychosociale des élèves

Cette étude, réalisée par André Beauchesne et Hélène Hensler, du Collectif des recherches interculturelles de l'Université de Sherbrooke, sera remise au comité sur les écoles pluriethniques en mai 1986.

3.4.4.3. Étude sur les perceptions, les jugements et l'action des intervenants dans l'insertion en milieu scolaire d'élèves non francophones inscrits dans les écoles françaises de Montréal

Cette étude, réalisée par Guy Rocher et Mireille Ferland, du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, sera remise au comité sur les écoles pluriethniques

3.4.4.4. L'enseignement et l'apprentissage du français au Québec. Sondages auprès de la population et de parents d'élèves, auprès d'enseignants du primaire et du secondaire et auprès d'élèves de secondaire IV et V

Ces sondages mesurent la satisfaction et identifient les attentes des populations cibles vis-à-vis de l'enseignement du français et du rôle de l'école, des objectifs et des méthodes d'enseignement, des pratiques scolaires et de l'évaluation.

Ces sondages, préparés par Gilles Bibeau, Claude Lessard, Michel Therrien, Marie-Christine Paret de l'Université de Montréal et Pierre Georgeault, ont été réalisés par les firmes Infras international, Éconosult et Réalités canadiennes. Les premiers résultats ont été remis au comité sur l'enseignement du français en avril 1986 et l'analyse extensive des résultats, actuellement en cours, sera déposée plus tard.

3.4.4.5. La perception des inégalités linguistiques au Québec, un profil des tendances — 1970-1977-1985

Cette étude a pour but de fournir une description détaillée de la structure perceptive des inégalités linguistiques autour des indicateurs suivants: inégalités de richesse, inégalités dans le monde des affaires, sur le marché du travail, inégalités politiques.

Réalisée par Leslie S. Laczko de l'Université d'Ottawa, cette étude est en cours de réalisation.

3.4.4.6. Émigration et évolution des attitudes et des comportements des anglophones de Montréal de 1978 à 1983

Réalisée à partir de données recueillies en 1978 et 1983, cette étude vise à identifier les facteurs déterminant l'émigration des anglophones hors du Québec, l'évolution de leurs attitudes vis-à-vis du fait français et leur utilisation du français tant en milieu de travail qu'à la maison.

Réalisée par Uli Locher de l'Université McGill, cette étude est en cours de réalisation.

3.4.4.7. La perception de la situation linguistique par les Québécois

Afin de dresser un portrait de la situation linguistique eu égard aux attitudes et aux usages linguistiques des Québécois et d'apprécier l'évolution de ces usages et de ces attitudes à la lumière des enquêtes antérieures du Conseil, la Direction a fait effectuer par la firme Jolicoeur et associés la cueillette des données de ce sondage qui a été préparé et analysé par Daniel Monnier.

3.5. Les affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques prête son concours à la présidence du Conseil dans la préparation d'avis au Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, et donne les avis juridiques requis concernant l'interprétation et l'application de la Charte et des règlements. Elle se tient au fait de la jurisprudence relative à la Charte et apporte le soutien juridique nécessaire à diverses activités du Conseil, telles l'élaboration et l'exécution de contrats, la préparation de décrets, demandes au Conseil du trésor, et autres.

Par ailleurs, la Direction procède à certaines recherches. La poursuite des études comparatives sur le droit linguistique au Québec, au Canada et dans différents pays constitue l'orientation majeure des travaux menés en 1985-1986.

Les principales études sont:

3.5.1. La notion de langue officielle

L'objet de cette étude est de cerner l'évolution du concept de langue officielle après plusieurs années de politique et de législation linguistiques recourant à ce concept. Le professeur José Woehrling de l'Université de Montréal est chargé de la réalisation de cette étude.

3.5.2. Le statut juridique du français au Manitoba

Cette étude vise à décrire et à analyser les dispositions juridiques relatives à l'emploi des langues au Manitoba ainsi que la jurisprudence qui s'y rattache.

Raymond Hébert, Marcel Bilodeau du Collège de Saint-Boniface et Roger Bilodeau de l'Université de Moncton travaillent à la réalisation de cette étude.

3.5.3. Les minorités linguistiques en Italie

Cette étude décrit et analyse la situation des minorités linguistiques en Italie (Vallée d'Aoste, Haut-Adige, Vénétie Julienne) et fait état des principales dispositions juridiques relatives à l'emploi des langues.

M[e] Robert Louvin révise actuellement la première version de son texte.

3.5.4. Le statut juridique de la langue française en Belgique

Cette étude présente et analyse les dispositions juridiques relatives à l'emploi de la langue française en Belgique ainsi que la jurisprudence qui s'y rattache.

M[e] Olivier Maingain, de Bruxelles, réalise cette étude pour la Direction.

3.5.5. L'état des langues au Brésil

Cette étude a pour objectif de présenter les origines et l'évolution de la situation des langues au Brésil.

Le document, rédigé par le professeur Pavao, a été déposé à la Direction et constitue une documentation de référence sur la question.

3.5.6. L'état des langues en Espagne

Cette étude décrit le régime juridique s'appliquant à l'emploi des langues en Espagne (castillan, catalan, basque). M[e] Puig Sallelas, de Barcelone, a déposé son texte qui constitue une documentation de référence sur la question.

3.5.7. La mise en oeuvre des droits linguistiques des francophones hors Québec

Cette étude a pour objectif de décrire et d'analyser la mise en oeuvre par les tribunaux de droits historiques et nouveaux qui s'attachent à la francophonie hors Québec.

Confiée à Me Roger Bilodeau de l'Université de Moncton, la rédaction de ce document est en cours.

3.6. Les prix et décorations

3.6.1. L'Ordre des francophones d'Amérique

Institué en 1978, l'Ordre des francophones d'Amérique a été attribué depuis lors chaque année. Chaque lauréat reçoit un parchemin attestant qu'il est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique en raison de l'exceptionnelle qualité de sa participation à la vie française en Amérique. Il reçoit également une médaille gravée à son nom et frappée du sceau de l'Ordre des francophones d'Amérique avec la mention 1534-Cartier-1984, pour rappeler le 450e anniversaire du célèbre voyage de découverte du capitaine malouin.

En 1985, le Ralliement international francophone des aînés a réuni à Québec plus de 1 000 participants venus de toutes les régions de la francophonie. Cet événement occupait la place centrale de la VIIIe Rencontre et a fourni un cadre prestigieux pour la remise des décorations de l'Ordre (voir l'annexe C, «Liste des récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique»).

3.6.2. Le prix 3-juillet-1608

Pour souligner l'anniversaire de la fondation de Québec, berceau de la vie française en Amérique, le Conseil de la langue française a institué le prix 3-juillet-1608, attribué chaque année à une personnalité éminente, pour des services exceptionnels rendus à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

En 1985, le Conseil de la langue française a accordé le prix à l'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.) pour son apport au développement économique et à la promotion de la vie culturelle des collectivités canadiennes-françaises établies en Ontario.

3.6.3. Le prix Jules-Fournier

Depuis 1980, le Conseil de la langue française encourage la qualité de la langue chez les journalistes en attribuant le prix Jules-Fournier qui évoque la brève carrière d'un journaliste québécois dont Olivar Asselin écrivait qu' «il est probablement, à tout prendre, l'intelligence la plus complète, la plus fine qui ait encore paru parmi nous». Reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style, Jules Fournier (1884-1918) travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie*. Il succéda à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste*, et fonda son propre journal, *L'Action*.

Sur recommandation unanime d'un jury *ad hoc*, le Conseil a décerné le prix Jules-Fournier 1985 à monsieur Daniel Pérusse, collaborateur à différents périodiques, notamment à *L'Actualité* où il tient la chronique scientifique. Le parchemin remis au lauréat fait état de «la qualité, la clarté et la vivacité de son style journalistique», tout en soulignant «son art de la communication par l'image et la métaphore».

La remise officielle du prix a eu lieu à l'occasion du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à l'hôtel Méridien, à Montréal, le 18 janvier 1986.

Le lauréat a reçu une somme de 5 000 $ ainsi qu'un parchemin faisant état des motifs pour lesquels le prix lui a été décerné.

3.7. Les communications

Le Service des communications consacre une part importante de son activité à l'édition des travaux de recherche et de documentation. Les publications se répartissent en trois collections: «Dossiers», «Documentation», «Notes et documents».

La collection «Dossiers» s'est enrichie de trois titres ainsi que d'une édition revue et augmentée du dossier sur les locutions latines dans le droit positif québécois. Sept nouvelles publications s'ajoutent maintenant à la liste des titres de la collection «Documentation». Dans la collection «Notes et documents», le Service a produit quatre cahiers et réédité de nombreux ouvrages pour répondre à la demande des clientèles du Conseil.

Un recueil de textes a été coédité par la Direction générale des publications gouvernementales et les Éditions Le Robert de Paris.

Enfin, la publication des actes de trois colloques, l'édition d'un avis du Conseil et la production d'un répertoire des principaux titres publiés et de divers dépliants complètent le tableau des travaux d'édition réalisés durant l'exercice 1985-1986.

3.7.1. La collection «Dossiers»

Cette collection regroupe des études, des rapports de recherche et des analyses de type scientifique, portant sur le statut de la langue française et sur l'évolution des situations linguistiques. Les trois nouveaux ouvrages de cette série sont:

1) *Les droits linguistiques des immigrants*, par Albert Verdoodt, en coédition avec l'Institut Jules-Destrée, «Dossiers» n° 22.

   Ce dossier du Conseil a fait l'objet d'un accord de distribution avec l'Institut Jules-Destrée de Wallonie-Bruxelles, en Belgique, qui a accepté de

l'intégrer à sa collection «Études et documents» et qui assume la diffusion et la vente de l'ouvrage en Europe.

2) *Décideurs et gestionnaires. Étude sur la direction et l'encadrement des secteurs privé et public*, par Arnaud Sales et Noël Bélanger, «Dossiers» n° 23.

   Cet ouvrage fournit des données détaillées sur la distribution des groupes linguistiques dans les postes de direction et d'encadrement. On y trouve des renseignements sur l'utilisation du français et de l'anglais dans ces postes de commande, ainsi que sur les clivages d'opinion quant à la question de la langue au Québec.

3) *Les cheminements scolaires des francophones, des anglophones et des allophones du Québec au cours des années 70*, par Louise Sylvain, Louise Laforce, Claude Trottier, avec la collaboration de Alain Massot et Pierre Georgeault, «Dossiers» n° 24.

   Dans quelle mesure les étudiants francophones, anglophones et allophones, dans le système scolaire québécois, ont-ils des cheminements scolaires différents? Se pourrait-il que le niveau et le type de scolarité que privilégient les groupes linguistiques facilitent ou compromettent leur accès à des occupations bénéficiant d'un statut élevé? Voilà quelques-unes des questions soulevées dans cet ouvrage.

   L'analyse a été faite par une équipe du Laboratoire de recherche en administration et politique scolaires (Labraps) qui a utilisé à cette fin les banques de données du projet A.S.O.P.E. (Aspirations scolaires et orientations professionnelles des étudiants).

4) *Les locutions latines dans le droit positif québécois*, édition revue et augmentée par Wallace Schwab, «Dossiers» n° 7.

3.7.2. La collection «Documentation»

Cette collection est consacrée à des travaux de type documentaire, des rapports, des comptes rendus, des collectifs, bref un ensemble d'ouvrages de référence relatifs à diverses questions linguistiques. Sept ouvrages ont paru durant l'exercice 1985-1986.

1) *Les langues et les cultures minoritaires en France*, par M^e^ Richard Grau, «Documentation» n° 18.

   L'auteur dresse un tableau de la situation des minorités linguistiques en France et du rôle de l'État à leur égard.

2) *Le français écrit au secondaire*, par Conrad Bureau, «Documentation» n° 19.

   Ce rapport insiste sur l'attitude positive qu'il faut développer envers le français comme outil nécessaire d'expression de la pensée. Il insiste également sur les implications pédagogiques qu'on peut ou qu'on doit tirer des données statistiques et de l'inventaire des faits de langue observés dans les textes des élèves. L'ouvrage s'achève sur des propositions concrètes pour l'amélioration de la qualité du français écrit.

3) *Économie et langue*, recueil de textes colligés par François Vaillancourt, «Documentation» n° 20.

   Ces textes d'économistes québécois, canadiens et américains traitant de questions linguistiques étaient pour la plupart jusqu'à maintenant inédits. Ils ont été rédigés surtout entre les années 1975 et 1979, à un moment où le débat sur les législations linguistiques québécoises était particulièrement vigoureux. Ils sont présentés en quatre parties: d'abord les aspects théoriques, puis les textes sur les politiques linguistiques, ensuite les documents sur le statut socio-économique des francophones et, enfin, les textes sur les choix d'épargne et de consommation.

4) *La langue française au Québec. Conférences et allocutions*, par Michel Plourde, «Documentation» n° 21.

   Collection de plus de 20 textes sur les politiques et la situation linguistique au Québec, écrits ou prononcés par Michel Plourde durant les années où il a présidé le Conseil de la langue française.

5) *La langue française dans les institutions communautaires de l'Europe*, par Anne Fosty, «Documentation» n° 22.

   L'étude renseigne d'abord sur les aspects linguistiques du fonctionnement des Communautés européennes. Elle livre ensuite des données quant à la place qu'y tient la langue française. Elle permet enfin d'établir nombre de comparaisons avec des situations concrètes vécues au sein des administrations canadiennes et québécoises.

6) *La perception de la situation linguistique par les Québécois*, par Daniel Monnier, «Documentation» n° 23.

   Cette publication reprend les résultats du sondage effectué en octobre 1985. Les données ont été recueillies par la maison Jolicoeur et associés. Les sondeurs ont rejoint 1 560 Québécois adultes, dont 800 francophones, 415 anglophones et 345 allophones.

   L'objectif principal était de connaître la perception qu'avaient les Québécois de la situation linguistique.

3.7.3. La collection «Notes et documents»

Au cours de l'exercice 1985-1986, le Service des communications a publié quatre nouveaux titres dans la collection «Notes et documents»:

1) *Contribution à la démolinguistique du Québec*, par Michel Paillé, «Notes et documents» n° 48.

   L'ouvrage se divise en deux parties, l'une sur la démolinguistique générale, l'autre sur les langues d'enseignement.

2) *Aspects de l'aménagement linguistique du Québec*, par Jacques Maurais, «Notes et documents» n° 49.

   Six études portant sur l'aménagement linguistique du Québec et retraçant le cheminement des recherches menées au Conseil de la langue française dans le domaine de la sociolinguistique.

3) *Langue et usage des langues*, par Jean-Claude Corbeil, «Notes et documents» n° 50.

   Les textes sont présentés en cinq parties: la définition du statut des langues en contact; la variation linguistique; la coopération internationale en matière de recherches linguistiques; la terminologie, ses rapports avec la traduction, le statut des emprunts dans les vocabulaires techniques; la modernisation des langues.

4) *Articles primés de Daniel Pérusse*, «Notes et documents» n° 51.

   Le Service a regroupé les articles primés de Daniel Pérusse qui lui ont valu le prix Jules-Fournier 1985. Ces articles sont extraits des revues *L'Actualité*, *En route*, et *Sélection du Reader's Digest*.

3.7.4. Coédition

Le Conseil a renouvelé l'expérience de la coédition en s'associant à un éditeur privé pour publier des travaux dans le domaine de la langue. L'ouvrage intitulé *La Crise des langues*[3] a fait l'objet d'une entente de distribution internationale et a été coédité avec la maison Le Robert, de Paris. Pour réaliser ce collectif qui regroupe 21 textes inédits, le Conseil a fait appel à la collaboration de spécialistes et chercheurs de différents pays.

3.7.5. Hors collection

Le Service des communications a publié, durant l'exercice 1985-1986, les actes de trois colloques auxquels le Conseil a participé:

1) *Codification: valeurs et langage*

   Actes du colloque international de droit civil comparé (octobre 1981) organisé par le Conseil de la langue française, l'Institut de droit comparé de l'Université McGill et la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

2) *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?*

   Actes du colloque tenu à l'occasion du 25e anniversaire des publications du Comité de linguistique de la Société Radio-Canada (avril 1985).

3) *Enseignement du français comme langue non maternelle*

   Actes du colloque de Sèvres (20 au 22 juin 1983), organisé par le Centre international des études pédagogiques, le Haut Comité de la langue française et le Conseil de la langue française.

3.7.6. La revue de presse

Au cours de l'exercice 1985-1986, le Service a réalisé un numéro spécial sur l'évolution de la situation linguistique au Manitoba, en Ontario et au Québec, un dossier de presse sur les préparatifs et la tenue du Sommet francophone, la revue de l'année 1985 et la production quotidienne d'une revue de presse.

3.7.7. Le Centre de documentation

L'objectif du Centre est d'offrir une information écrite spécialisée aux chercheurs du Conseil, notamment en linguistique, en droit linguistique, en sociologie linguistique et en démographie linguistique. Le Centre est également à la disposition des étudiants et du public en général et leur offre quelque 3 000 volumes et 150 revues et périodiques.

3.8. Les relations extérieures

Le Conseil de la langue française entretient des relations avec les organismes ou associations qui, comme lui, s'intéressent à la francophonie, en Amérique du Nord, en Europe et ailleurs. Ses échanges

3. *La Crise des langues*, textes colligés et présentés par Jacques Maurais, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, et Paris, Le Robert, «L'ordre des mots», 1985, 490 p.

portent sur les législations linguistiques, le statut et la qualité de la langue ainsi que sur toute question touchant les diverses situations linguistiques pouvant comporter un lien avec celle du Québec. Les relations extérieures du Conseil sont commandées par le souci d'être à l'écoute de tous ceux dont les préoccupations s'apparentent aux siennes. Le Conseil veut par là contribuer au rayonnement et à l'enrichissement du Québec par des liens qui font de lui un membre actif de la communauté nord-américaine et internationale.

En Amérique du Nord

Le Conseil suit de près l'évolution des dossiers linguistiques dans l'ensemble des provinces canadiennes, notamment les aspects judiciaires de ces dossiers. De plus, le Commissaire aux langues officielles et le Président du Conseil procèdent à des échanges réguliers.

Les relations du Conseil avec le Secrétariat des peuples francophones et le Conseil de la vie française en Amérique lui permettent d'être au courant des problèmes et des signes porteurs d'avenir qui surgissent dans les diverses minorités francophones de l'Amérique du Nord.

Le Président du Conseil a adressé la parole à l'American Association of Teachers of French en Nouvelle-Angleterre et aux responsables de l'enseignement de langues secondes des États américains, réunis à Longueuil pour leur congrès.

Sans déborder son mandat ni s'immiscer dans des domaines où sa présence serait superflue, le Conseil tient à connaître la situation du français hors Québec en Amérique du Nord et à apporter son aide aux minorités qui ont recours à ses services.

En Europe

La France occupe une place de choix dans les relations du Conseil avec l'Europe. Le Président a rendu visite, en novembre 1985, à divers organismes et associations dont il a rencontré les représentants:

— le Commissariat général à la langue française;
— le Haut Conseil de la francophonie;
— la Direction du français du ministère des Relations extérieures;
— le Conseil international de la langue française (C.I.L.F.);
— l'Institut de recherche sur l'avenir du français (I.R.A.F.);
— l'Association générale des usagers de la langue française (A.G.U.L.F.);
— la mission des industries de la langue du ministère de la Recherche et de la Technologie;
— la Biennale de la langue française;
— l'Alliance française;
— la direction de la revue *Médecine Sciences*;
— le Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues;
— le Centre de données audio-visuelles informatisées pour la communication sociale, l'analyse et la diffusion en français;
— le Groupement d'intérêt public en traduction et terminologie.

Les échanges du Président avec ses interlocuteurs français ont permis de faire le point sur la coopération linguistique France-Québec, les politiques linguistiques française et québécoise et certains dossiers particuliers de projets communs ou d'entreprises communes. Parmi ces dossiers on doit signaler:

— la tenue d'une prochaine Biennale de la langue française au Québec;
— la revue *Médecine Sciences* qui, après deux ans de parution seulement, rend déjà d'immenses services aux chercheurs francophones, affirme la présence du français dans un secteur primordial du monde scientifique et constitue une des meilleures réalisations concrètes de la coopération franco-québécoise;
— les recherches entreprises par le Québec sur l'avenir du français au Québec, en Côte-d'Ivoire, en Haïti et aux États-Unis dans le cadre du programme de recherche de l'I.R.A.F. sur le nombre de francophones dans le monde;
— la contribution québécoise au financement de C.I.L.F.;
— l'envoi de professeurs de civilisation québécoise dans certaines Alliances françaises à l'étranger, dont celle de Hong-Kong;
— les conclusions des travaux du G.R.A.E.F. (Groupe de réflexion et d'action sur les enjeux de la francophonie), mis sur pied par les Premiers ministres de la France et du Québec;
— l'influence des produits culturels anglo-américains sur la langue et la culture des jeunes francophones.

Les rencontres se sont déroulées grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales du Québec et en la présence active d'un représentant de la Délégation générale du Québec à Paris chargé des dossiers linguistiques.

En Belgique, une rencontre avec le Président et les membres du tout nouveau Conseil de la langue française de la communauté Wallonie-Bruxelles a permis de jeter les bases d'une coopération fructueuse dont la naissance d'une revue belgo-québécoise sur les

implications sociologiques des technologies de pointe dans l'information sera sans doute la première expression. Cette coopération s'effectue avec l'appui et l'aide de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

Le Conseil entretient également des liens constants avec la Catalogne et le Pays Basque, en Espagne, où la normalisation linguistique toute récente permet de s'inspirer de l'expérience québécoise pour l'avenir. Plusieurs travaux du Conseil ont été traduits dans ces régions ou ont inspiré des initiatives locales.

Un grand quotidien suédois a publié un article sur le statut du français chez nous, signé par Bengt Lindfelt, un chercheur de la permanence du Conseil, d'origine suédoise.

Le Conseil a également publié une étude sur le français dans les institutions communautaires de la Communauté européenne. L'avenir du français outremer ne peut être séparé de l'avenir du français au Québec.

Dans la vallée d'Aoste, des chercheurs ont aidé le Conseil à mieux saisir l'aménagement linguistique italien en faveur de ses minorités de langue française, allemande et slovène.

Ailleurs dans le monde

Le Conseil, en collaboration avec le M.R.I. et le M.E.E.S.S., a assuré la présence d'une enseignante et animatrice québécoise au sein de l'Alliance française de Hong-Kong. Des demandes du même genre sont parvenues des Alliances françaises de São Paolo et de Nairobi. L'intérêt pour le français est particulièrement marqué dans ces pays et il n'est pas indifférent que le Québec y réponde en collaboration avec la France.

ANNEXE A

Extraits de la Charte de la langue française

TITRE IV

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Interprétation: «*Conseil*»; «*ministre*»; «*Office*».

185. Dans le présent titre, on entend par:

a) «Conseil», le Conseil de la langue française;

b) «ministre», le ministre chargé de l'application de la présente loi;

c) «Office», l'Office de la langue française.

1977, c. 5, a. 185.

Institution.

186. Un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi.

1977, c. 5, a. 186.

Composition.

187. Le Conseil est composé de douze membres, nommés par le gouvernement, comme suit:

a) le président et un secrétaire;

b) deux personnes choisies après consultation des associations socio-culturelles représentatives;

c) deux personnes choisies après consultation des organismes syndicaux représentatifs;

d) deux personnes choisies après consultation des associations patronales représentatives;

e) deux personnes choisies après consultation des milieux universitaires;

f) deux personnes choisies après consultation des associations représentatives des groupes ethniques.

1977, c. 5, a. 187.

Devoirs du Conseil.

188. Le Conseil doit:

a) donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;

b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;

c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;

d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.

1977, c. 5, a. 188

Pouvoirs du Conseil.

189. Le Conseil peut:

a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française;

b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées;

c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre;

d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec;

e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement.

1977, c. 5, a. 189.

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

Comités spéciaux.

198. Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Composition et indemnisation.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Les allocations de présence et les honoraires de ces personnes sont déterminés par le Conseil conformément aux normes établies à cette fin par le gouvernement.

1977, c. 5, a. 198.

Personnel additionnel.

199. Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés.

1977, c. 5, a. 199.

ANNEXE B

Subventions accordées 1985-1986

M^me^ Agnès Billa, pour sa participation à la Biennale de la langue française afin d'y présenter une communication relative aux réflexions et aux travaux du comité du Conseil sur les jeunes et l'avenir du français	1 500 $
Biennale de la langue française, à titre de contribution pour aider à la rédaction des actes de la troisième biennale	3 000 $
Institut québécois de recherche sur la culture, afin de faciliter la tenue du septième colloque biennal de la Société canadienne d'études ethniques	1 500 $
Association des démographes du Québec, afin de contribuer financièrement à la publication des études et recherches québécoises en démolinguistique.	2 000 $
Prix 3-juillet-1608 à l'Association canadienne-française de l'Ontario	5 000 $
Département des études québécoises du Center for Study of Canada à la State University of New York, afin de lui permettre d'augmenter sa collection québécoise	5 000 $
Secrétariat permanent des peuples francophones, pour défrayer les coûts d'organisation relatifs à la remise des décorations de l'Ordre des francophones d'Amérique dans le cadre de la huitième Rencontre francophone de Québec	5 000 $
Revue *Médecine Sciences*	10 000 $
Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, comme aide à la publication du *Bottin des chercheurs*	4 000 $
Association québécoise des professeurs de français, pour l'aider à défrayer les coûts du congrès annuel	1 600 $
Service hebdo-science, afin de produire le journal *Je-me-petit-débrouille* et aider à la préparation des deux prochains livres de la collection «Les petits débrouillards»	1 000 $
Conseil de la vie française en Amérique, pour l'attribution du prix Champlain	1 500 $
Prix Jules-Fournier pour l'année 1985 à monsieur Daniel Pérusse	5 000 $
Subvention de démarrage à l'organisme Francojeunes (autrefois Franjeu), créé pour promouvoir le fait français auprès des jeunes	40 000 $
Fédération internationale des écrivains de langue française, pour sa contribution particulière au dialogue entre les cultures francophones	2 000 $
	88 100 $

ANNEXE C

Liste des récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique (1985)

Du Québec

M. Marcel DUBÉ, dramaturge, premier secrétaire du Conseil de la langue française, initiateur des Rencontres francophones de Québec, directeur fondateur du Secrétariat permanent des peuples francophones

M. Robert DUBUC, linguiste, terminologue, traducteur, professeur de terminologie, auteur de glossaires et de vocabulaires

M. Jean-Denis GENDRON, premier président du Conseil de la langue française

M. Louis-Philippe HÉBERT, écrivain, poète, scénariste, essayiste

M^me^ Michèle LALONDE, écrivaine, présidente de la Fédération internationale des écrivains de langue française

M. Pierre LORTIE, administrateur

De l'Ontario

M. J. Conrad LAVIGNE, promoteur de la radio et de la télévision de langue française en Ontario

M. Serge PLOUFFE, d'Ottawa, président de l'Association canadienne-française de l'Ontario

De l'Ouest canadien

M. Léo ROBERT, Saint-Boniface (Manitoba), ex-président et représentant désigné de la Société franco-manitobaine

M^me^ Annette Saint-PIERRE, Saint-Boniface (Manitoba), du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest

De l'Acadie

M^me^ Édith BUTLER, interprète de la culture acadienne

Des États-Unis

M^me^ Marthe BIRON-PÉLOQUIN, Westford (Mass.), de la Fédération féminine franco-américaine

M^me^ Jeanne KISSNER, Plattsburgh (New York), présidente de l'American Council for Québec Studies et directrice adjointe des programmes d'études québécoises à la State University of New York (SUNY)

Des Antilles françaises

M. Édouard GLISSANT, de Sainte-Marie (Martinique), romancier, poète, dramaturge, essayiste, fondateur de l'Institut d'études martiniquaises, rédacteur en chef du *Courrier de l'Unesco*

De la Belgique

M. Joseph HANSE, Bruxelles (Belgique), linguiste et grammairien, président du Conseil international de la langue française, cofondateur de la Fédération du français universel

De la France

M. Michel DRUCKER, journaliste et animateur de l'émission «Champs-Élysées»